

MAIRIE DE BARTENHEIM

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

**PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES (1) PAR SÉCHERESSE EN ÉTÉ 2026 POUR LES PARCELLES EN
NATURES DE CULTURE « VIGNES », « TERRES » ET « PRES »**

AVIS AUX CONTRIBUABLES

**Les contribuables sont prévenus que les listes
des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au
titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant
de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à
partir du 15 OCT. 2026**

À Bartenheim

Le 15/10/2026

Le Maire,

Bernard KANNENGIESER



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.



FINANCES PUBLIQUES